

PAYS DE LA LOIRE

Axe 5 : Améliorer ses pratiques professionnelles

Sécurité incendie - SSIAP 1 - Agent de Sécurité Incendie et d'Assistance à Personnes

Contexte

Les établissements recevant du public (ERP) sont souvent sous la menace des incendies. La formation SSIAP 1 (Service de Sécurité Incendie et Assistance à personne) est destinée à toute personne désirant devenir agent de sécurité incendie au sein des ERP et IGH. Elle permet aux stagiaires d'apprendre les éléments de base de prévention et de protection contre les incendies, d'évacuation de site ainsi que de l'assistance aux personnes.

Objectifs

Préparer ou acquérir le diplôme requis pour pouvoir exercer les différentes fonctions de service de sécurité incendie et d'assistance à personnes, en conformité avec la réglementation en vigueur.

- Appréhender les obligations réglementaires relatives aux différents diplômes de sécurité incendie et d'assistance aux personnes.
- Acquérir les savoirs théoriques et pratiques nécessaires à l'occupation de son poste de travail.
- Réaliser l'évaluation préalable à l'obtention du diplôme correspondant.

Pouvoir effectuer le recyclage obligatoire tous les 2 ans ou la remise à niveau

Renseignements complémentaires

*Action de Formation Coordonnée**

Les inscriptions individuelles sont privilégiées, au fil de l'eau, en fonction des dates de recyclage ou de formations initiales

Programme

Nouveau programme disponible à partir de septembre 2024.

Public

Agent titulaire de l'AFPS ou SST valide de moins d'un an, ayant la capacité de comprendre et de retranscrire la langue française, et ayant un Certificat médical « spécifique » de moins de 3 mois

Exercice

2024

Code de formation

5.24

Nature

AFC

Organisé par

Consultation en cours

Durée

70 heures

Typologie

Formation continue ou Développement des connaissances et des compétences